

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2009-2010

Ministère de la Promotion de la santé

ISSN # 1718-6676

This document is available in English

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010

Vue d'ensemble du ministère.....	4
Objectifs généraux, mission et mandat.....	5
Principales priorités et stratégies du ministère	7

Principales priorités du ministère

Promotion de la santé et du mieux-être	8
Nutrition et alimentation saine.....	8
Prévention des maladies, des traumatismes et des dépendances	8
Sport, valeur sûre.....	9
Soutien aux partenariats pour des communautés en santé.....	9
Sommaire des réalisations.....	9
Organigramme du ministère	11
Lois	12

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2009-2010	13
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	14

Annexe : Rapport annuel 2008-2009

Rapport annuel 2008-2009	15
--------------------------------	----

Partie I : Plan axé sur les résultats 2009-2010

Ministère de la Promotion de la santé

ISSN # 1718-6684

This document is available in English

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère de la Promotion de la santé s'est donné pour objectifs de renforcer et d'exploiter la capacité de l'Ontario à protéger et à améliorer la santé et le bien-être des gens de la province et de contribuer au maintien de notre système de santé financé par les deniers publics. Étant donné que la promotion de la santé est une responsabilité partagée, le ministère travaille en étroite collaboration avec tous les ordres de gouvernement (d'autres ministères provinciaux et les administrations municipales) ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux, privés ou communautaires afin d'instaurer une culture de la santé et du bien-être qui contribue à améliorer la vie des gens de l'Ontario. De plus, en partenariat avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère de la Promotion de la santé soutient le système provincial de soins de santé qui aide à prévenir et à réduire les maladies chroniques, les traumatismes, les dépendances et le mauvais usage de substances.

D'après les estimations, la province consacre actuellement environ 39 % de son budget total de 109 milliards de dollars aux soins de santé, dont environ la moitié sert à traiter des maladies qui pourraient en grande partie être évitées. Par exemple, une vie sans tabac, une saine alimentation et l'accroissement de l'activité physique pourraient prévenir près de la moitié des décès imputables au cancer. À lui seul, le tabagisme est responsable de 90 % des décès causés par le cancer du poumon chez les hommes et de 80 % de ces décès chez les femmes. Compte tenu du vieillissement de la population de l'Ontario et de l'augmentation prévue des besoins en soins de santé, la province doit maintenir la proportion actuelle de ressources financières et humaines affectées à la santé pour pouvoir offrir des soins de qualité.

La stratégie du ministère consiste à mettre l'accent sur la sensibilisation, la prévention, le dépistage précoce et la responsabilité de chacun à l'égard de sa santé afin de réduire le recours à des traitements intensifs coûteux et, par conséquent, d'alléger le fardeau imposé au système de santé. Si on s'emploie à prévenir les problèmes ou à s'en occuper rapidement et à créer une culture qui encourage l'adoption de modes de vie sains et l'activité physique, on donnera aux Ontariens et Ontariennes de meilleures chances d'avoir une vie saine, active et productive et de vivre plus longtemps.

Depuis sa création en juin 2005, le ministère met à contribution ses partenaires au gouvernement ainsi que et les communautés de l'Ontario afin d'aider les gens de la province à mener une vie saine et active et de bâtir une organisation de plus en plus reconnue comme un acteur important dans tous les secteurs, notamment ceux de la santé et de l'éducation. Tout en continuant de prendre appui sur ses réussites des trois dernières années, le ministère amorce en 2009-2010 une transition vers une approche rationalisée, globale et intégrée qui découle de l'examen de sa propre orientation stratégique et de vastes consultations menées auprès d'experts de l'industrie et d'administrations clés sur les pratiques exemplaires à l'échelle tant nationale qu'internationale dans le domaine de la promotion de la santé.

En procédant à ce changement stratégique et réfléchi, le ministère délaisse les programmes axés sur un seul objectif qui visent des facteurs de risque distincts pour dorénavant miser sur la mise en commun des ressources et la formation de partenariats avec d'autres gouvernements, organismes et secteurs. Ce faisant, il veut offrir des programmes et des initiatives qui englobent plusieurs facteurs de risque et adopter une approche de la santé de la population qui cible des groupes en particulier dans le but d'améliorer les résultats en matière de santé pour les enfants et les jeunes ainsi que pour les groupes présentant des risques élevés (comme les Autochtones, les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique et certains groupes ethnoculturels). Le ministère abandonne également son mandat initial d'exécution de stratégies et de programmes individuels afin d'exercer une influence déterminante sur les politiques publiques en matière de santé et d'orienter le plan d'action du gouvernement sur la promotion de la santé.

Objectifs généraux, mission et mandat

Les objectifs généraux du ministère consistent à permettre aux Ontariennes et Ontariens de mener une vie saine et active et à faire de l'Ontario une province saine et prospère où il fait bon vivre, travailler, jouer, étudier et se promener. Du point de vue de la promotion de la santé, les objectifs fondamentaux sont d'encourager les gens de la province à faire des choix santé à tous les âges et stades de la vie, de créer des milieux sains et favorables, de diriger l'élaboration des politiques de santé publique et de favoriser l'adoption de comportements qui contribuent à la santé.

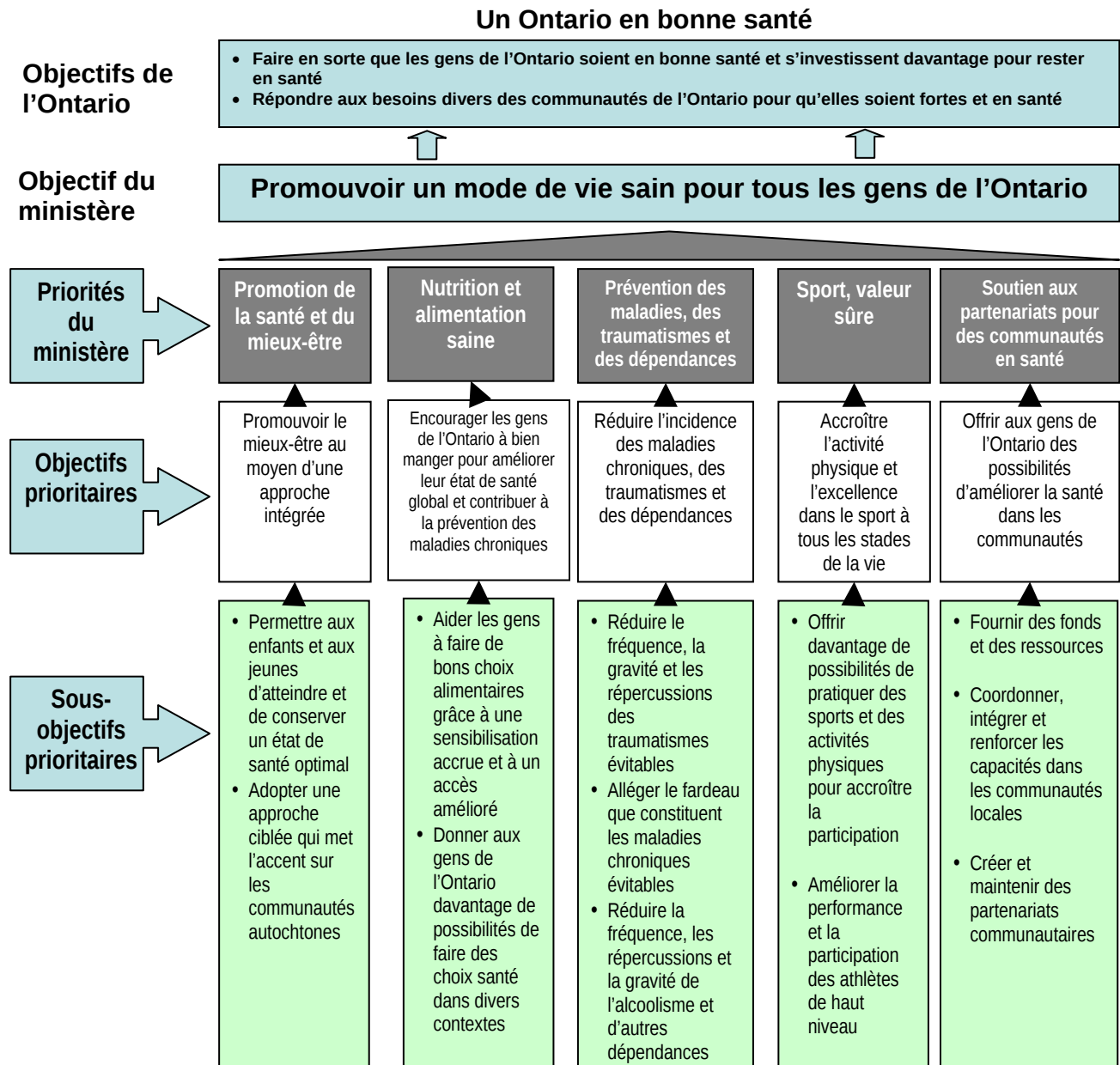
Mission du ministère

- Défendre la promotion de la santé en Ontario et motiver les personnes, les organisations, les communautés et les gouvernements à créer une culture de la santé et du bien-être.
- Offrir des programmes, des services, des outils et des mesures incitatives pour renforcer la santé et le bien-être.
- Faciliter les choix santé.
- Mettre à profit l'énergie et l'engagement des autres ministères et ordres de gouvernement, des partenaires communautaires, du secteur privé, des médias et de la population pour promouvoir la santé et le bien-être dans l'intérêt de tous les Ontariens et Ontariennes.
- Faire de l'Ontario un chef de file de la promotion de la santé au Canada et à l'échelle internationale.

Compte tenu de l'importance accrue qu'il accorde aux résultats et de ses nouvelles orientations stratégiques, le ministère a établi les cinq priorités ci-dessous dans le cadre du processus de planification axée sur les résultats de 2009-2010 :

- (I) Promotion de la santé et du mieux-être
- (II) Nutrition et alimentation saine
- (III) Prévention des maladies, des traumatismes et des dépendances
- (IV) Sport, valeur sûre
- (V) Soutien aux partenariats pour des communautés en santé

PRINCIPALES PRIORITÉS ET STRATÉGIES DU MINISTÈRE



I. Promotion de la santé et du mieux-être

Le ministère a adopté une approche globale et intégrée concernant la promotion de la santé et du mieux-être afin d'améliorer les résultats en matière de santé de la population pour tous les Ontariens et Ontariennes en se concentrant d'abord sur les enfants et les jeunes, les Autochtones et les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique. Le but est de travailler en partenariat avec d'autres ministères et ordres de gouvernement, des bureaux de santé publique, des intervenants communautaires et des organismes non gouvernementaux pour améliorer la santé et le bien-être des groupes ciblés grâce à une stratégie globale et intégrée et à la prestation de services.

La nouvelle stratégie des services après l'école est un exemple d'approche intégrée adoptée par le ministère pour définir cet aspect de son mandat (intégrer le sport et les loisirs, la nutrition ainsi que la santé physique et mentale à la littératie de sorte que les enfants et les jeunes qui participent au programme bénéficient d'un plan et de services communautaires complets au lieu de recevoir plusieurs services offerts séparément.)

II. Nutrition et alimentation saine

Le ministère s'emploie à aider les consommateurs à faire de bons choix alimentaires où qu'ils se trouvent, par exemple dans les cafétérias en milieu de travail, les épiceries, les restaurants et les écoles. Le but est de collaborer avec d'autres ministères, le gouvernement fédéral, les bureaux de santé publique, les équipes Santé familiale, les organismes non gouvernementaux, les conseils scolaires, les secteurs de l'alimentation et de la restauration et des diététistes afin d'accroître les occasions d'améliorer la nutrition, de fournir des services de surveillance et de recherche et de lancer des campagnes de sensibilisation du public et de marketing social. Cette priorité vise également à promouvoir les choix santé chez les enfants en mettant à contribution les secteurs concernés et leurs approches en matière de marketing et de publicité. Par ailleurs, le ministère mise sur son site Web et son service téléphonique Saine alimentation Ontario qui sont offerts gratuitement pour continuer de faire le lien entre des diététistes agréés et des consommateurs et fournisseurs de soins de santé.

III. Prévention des maladies, des traumatismes et des dépendances

La prévention des maladies, des traumatismes et des dépendances est l'élément fondamental du programme du ministère et du plan d'action pour la santé publique. Le ministère collabore étroitement avec les services et bureaux de santé publique locaux pour réaliser cette priorité et il leur apporte son soutien. Son travail consiste à coordonner, intégrer et renforcer les activités de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques d'autres ministères et partenaires de tous les secteurs pour établir une approche harmonisée en matière de prévention et de gestion des maladies chroniques. Le but est de continuer d'investir dans des stratégies et des initiatives de prévention qui facilitent la gestion des coûts des soins de santé et contribuent à la durabilité à long terme du système provincial de soins de santé. Dans le cadre de ses démarches d'intégration et de rationalisation, le ministère formera de nouveaux partenariats afin de tirer parti de l'aide financière que peuvent apporter les alliés et champions actuels ou potentiels dans les communautés où il n'a pas encore établi de relations (p. ex. instaurer des mesures de

prévention du diabète en milieu de travail et chez les groupes présentant des risques élevés).

IV. Sport, valeur sûre

Le ministère continuera de soutenir une culture qui favorise le sport ainsi que la pratique continue d'activités sportives en Ontario en faisant la promotion de l'activité physique dès la naissance et tout au long de la vie, en aidant les meilleurs athlètes ontariens à se dépasser et en faisant le nécessaire pour les motiver à rester dans la province. La priorité Sport, valeur sûre exige un changement de culture dans les communautés, en plus d'une promotion cohérente et d'une attention accrue au rôle des sports dans le bon développement de tous les enfants, pour favoriser la pratique d'activités sportives tout au long de la vie et, le cas échéant, la réussite sportive.

L'une des initiatives importantes qui soutient cette priorité est la candidature de la province pour l'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, qui sensibilisera davantage les communautés à l'importance du sport et créera une infrastructure sportive et récréative moderne et durable dans la région du grand Toronto.

V. Soutien aux partenariats pour des communautés en santé

Le fondement du modèle de promotion de la santé consiste à implanter des processus de planification et de fixation des priorités dans toutes les communautés. Grâce à ses démarches et à son leadership en matière de mobilisation communautaire, le ministère fera en sorte que les organismes communautaires puissent contribuer à l'état de santé de la population locale.

Le Fonds pour les communautés en santé est un mécanisme clé destiné à soutenir la réalisation de cette priorité. Il met l'accent sur les programmes englobant plusieurs facteurs de risque, y compris l'activité physique et la vie saine. Les objectifs du Fonds sont les suivants : (1) accorder une aide financière à des organismes provinciaux ou communautaires pour l'élaboration d'une approche intégrée de la promotion de la santé qui est fondée sur des objectifs communs, (2) instaurer un changement de culture et amener le secteur de la promotion de la santé à réaliser des initiatives intégrées qui englobent plusieurs facteurs de risque, (3) former de nouveaux partenariats ou renforcer les partenariats existants entre les organismes communautaires et (4) offrir à ces groupes un guichet unique ou une méthode simplifiée pour présenter des demandes de financement au ministère.

Sommaire des réalisations

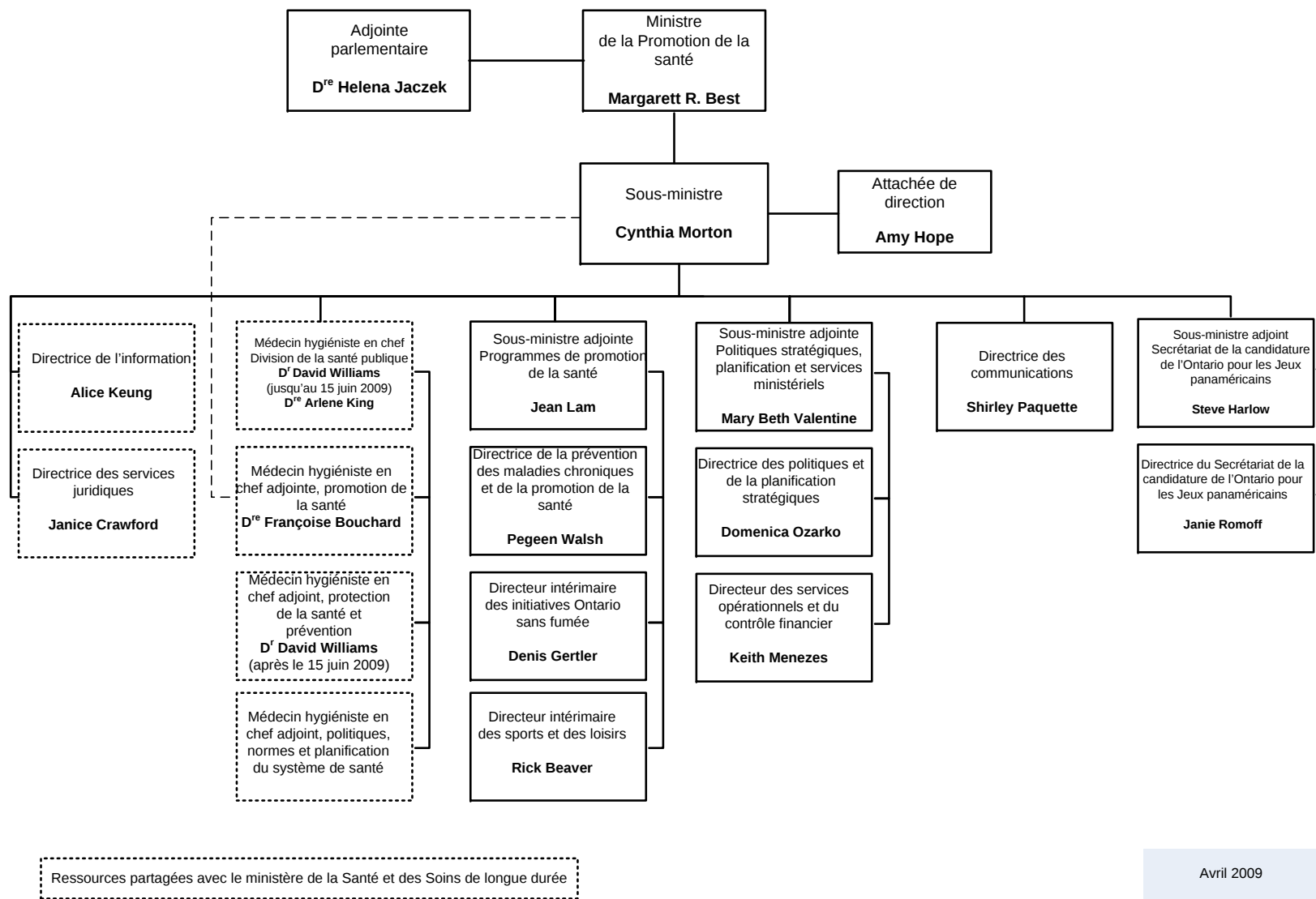
En 2008-2009, le ministère a consolidé ses réalisations en réduisant davantage la consommation de tabac au moyen de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, en faisant la promotion de l'excellence sportive à l'aide du programme Quest for Gold et de l'activité physique au moyen du Fonds Collectivités actives, en favorisant les choix santé et une saine alimentation grâce à l'élargissement du Programme pilote de distribution de fruits et de légumes dans le Nord de l'Ontario, en collaborant avec d'autres ministères dans le but d'éliminer la malbouffe des cafétérias d'école et des distributeurs automatiques et en

élaborant une stratégie globale pour la prévention et la gestion des maladies chroniques. En outre, le ministère a lancé ou mis en œuvre plusieurs nouvelles initiatives jusqu'ici. En voici des exemples.

- Élaboration d'une Stratégie de lutte contre le diabète en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Cette stratégie globale vise à réduire les effets du diabète chez les groupes présentant des risques élevés au moyen d'interventions ciblées dans des centres communautaires, des hôpitaux et des lieux de travail.
- Stratégie des services pour le mieux-être des enfants et des jeunes après l'école (élément de la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement). Une fois qu'elle sera entièrement mise en œuvre, cette stratégie permettra d'offrir des services après l'école à quelque 28 000 enfants et jeunes en ciblant au départ les groupes prioritaires (p. ex. les enfants vivant dans la pauvreté, les collectivités autochtones et les nouveaux arrivants).
- Élaboration du dossier de candidature et promotion de la candidature provinciale pour l'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 dans la région élargie du Golden Horseshoe.
- Remplacement des *Lignes directrices touchant les programmes et services de santé obligatoires* de 1997 par les nouvelles Normes de santé publique de l'Ontario entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Les nouvelles normes ont été élaborées et mises en œuvre en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dans le cadre d'une stratégie globale visant à reconstituer la capacité de la province en matière de santé publique.
- Élargissement du Programme de soins dentaires pour enfants dans le but de prolonger l'admissibilité des enfants des familles à faible revenu jusqu'à leur 18^e anniversaire et d'offrir des services externes d'anesthésie générale aux enfants de cinq ans et plus (dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté et de la Stratégie de réduction des temps d'attente en soins pédiatriques du gouvernement).
- Modification de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* au moyen de la législation interdisant de fumer dans les automobiles, qui interdit à quiconque de fumer dans un véhicule automobile si des personnes de moins de 16 ans sont présentes, et de l'interdiction d'étalage des produits du tabac, qui impose de nouvelles restrictions en ce qui concerne la façon d'étaler, de manipuler et de promouvoir les produits du tabac dans les magasins de détail. Le projet de loi 124 (qui prévoit d'autres modifications touchant les cigarillos) entrera en vigueur au moment de sa proclamation.

Organigramme du ministère

Ministère de la Promotion de la santé



Lois

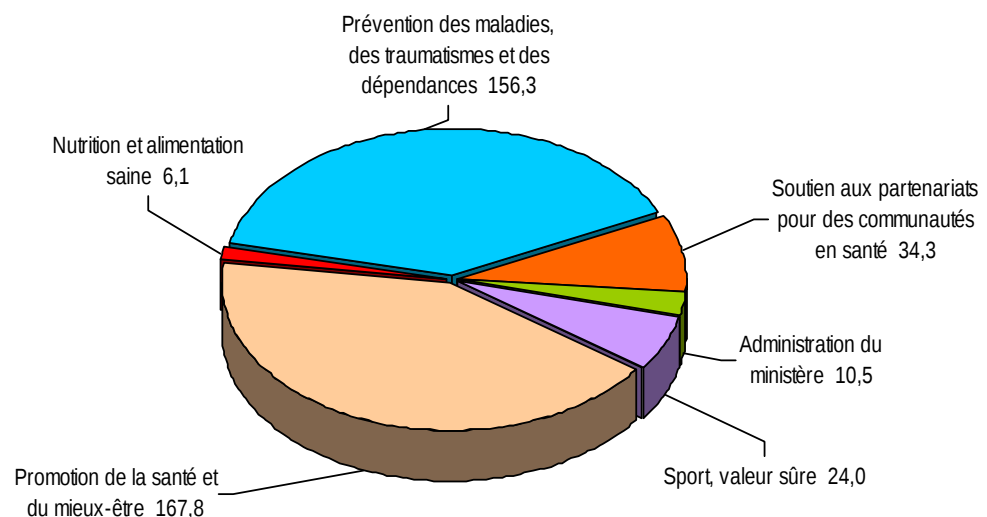
Le ministère assume l'exécution des lois suivantes :

- *Loi sur les centres de loisirs communautaires*, L.R.O. 1990, chap. C.22;
- *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, L.R.O. 1990, chap. H.7, article 7, qui régit les programmes et les services de santé obligatoires suivants : la prévention des maladies chroniques, la prévention des blessures et des toxicomanies, la santé de l'enfant et la santé génésique, conformément à la description figurant dans les directives publiées en vertu de l'article 7, ainsi que toute autre disposition de la Loi concernant l'administration ou l'exécution de l'article 7 à l'égard de ces programmes et services;
- *Loi sur le ministère de la Santé et des Soins de longue durée*, L.R.O. 1990, chap. M.26, en ce qui a trait à la promotion de la santé;
- *Loi sur le ministère du Tourisme et des Loisirs*, L.R.O. 1990, chap. M.35, en ce qui a trait aux activités et aux programmes relatifs aux loisirs;
- *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, L.O. 1994, chap. 10, et ses modifications.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Le graphique ci-dessous illustre les investissements du ministère dans les priorités en 2009-2010.

Répartition des dépenses de base du ministère 2009-2010 (en millions de dollars)



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Le ministère de la Promotion de la santé a comme objectifs de promouvoir la santé pour tous les Ontariens et Ontariennes et de créer des communautés en santé. Il travaille avec d'autres ministères provinciaux, tous les paliers de gouvernement et des partenaires communautaires pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des politiques à l'appui d'une culture fondée sur des modes de vie sains et actifs, ce qui contribuera à la durabilité du système provincial de soins de santé. Les programmes visent à prévenir les maladies chroniques par des initiatives d'éducation du public soutenant une alimentation saine, l'activité physique et la prévention et cessation du tabagisme. Le ministère est aussi responsable du soutien à la participation aux sports amateurs et à l'excellence de la performance des athlètes. Les programmes communautaires sont au cœur des efforts du ministère visant à influencer favorablement sur les déterminants de la santé.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2009-2010 (M\$)

Fonctionnement	393,2
Immobilisations	6,5
TOTAL	399,7
Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2009-2010 (M\$)	
Nom de programme	Dépenses prévues du ministère
Administration du ministère	10,6
Programmes de promotion de la santé	389,1

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2009-2010	Variations par rapport aux prévisions de 2008-2009		Prévisions 2008-2009	Chiffres réels provisoires* 2008-2009	Chiffres réels 2007-2008
	\$	\$	%	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS						
Crédit 4201/ Ministère de la Promotion de la santé	399 669 300	(386 600)	(0,1)	400 055 900	390 344 178	372 226 684
Total, y compris mandats spéciaux	399 669 300	(386 600)	(0,1)	400 055 900	390 344 178	372 226 684
Moins : Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Total à voter	399 669 300	(386 600)	(0,1)	400 055 900	390 344 178	372 226 684
Mandats spéciaux	--	--	--	--	--	--
Crédits législatifs	64 014	-	0,0	64 014	64 014	168 361
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	399 733 314	(386 600)	(0,1)	400 119 914	390 408 192	372 395 045
Redressement de consolidation et autres redressements	(3 832 600)	2 649 800	(40,9)	(6 482 400)	(11 391 000)	(8 682 877)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	395 900 714	2 263 200	0,6	393 637 514	379 017 192	363 712 168
Actifs						
Ministère de la Promotion de la santé	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000
Total à voter – Actifs	500 000	--	0,0	500 000	500 000	500 000

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario. Note : À partir de l'exercice 2009-2010, les immobilisations corporelles mineures et meubles (ICMM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des chiffres relatifs aux ICMM de 2009-2010 avec ceux des exercices antérieurs risque de ne pas être concluante.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/estimates/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/paccts/2008/index.html>

<http://www.fin.gov.on.ca/french/budget/ontariobudgets/2009/index.html>

ou

<http://www.mhp.gov.on.ca/french/resultsplan/results-09-10.asp>

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2008-2009

Rapport annuel 2008-2009

On a créé le ministère de la Promotion de la santé en juin 2005 afin d'aider les Ontariens et Ontariennes à améliorer leur santé grâce à des programmes qui font la promotion des choix santé. Le ministère endosse les rôles de chef de file et de champion en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques et des blessures dans l'intérêt de tous les Ontariens. Il s'engage à assurer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui permettront aux personnes, aux familles et aux collectivités de mener une vie saine et active en toute sécurité. De plus, il s'engage à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires du gouvernement et de divers secteurs afin d'élaborer et d'influencer des politiques, des programmes et des pratiques qui favoriseront la bonne santé des gens de l'Ontario.

Les priorités de 2008-2009, c'est-à-dire le soutien à la santé publique, la prévention des maladies chroniques, la stratégie de lutte contre l'obésité/promotion de la saine alimentation et de la vie active, le sport et le perfectionnement des athlètes ainsi que la santé mentale et la prévention des dépendances, ont constitué une démarche globale de promotion de la santé et de prévention des maladies chroniques. Les partenaires du secteur de la santé publique de même que divers organismes nationaux, provinciaux et communautaires ont assuré un leadership de première ligne en se consacrant à la planification, à la réalisation et à l'intégration de ces projets clés.

En 2008-2009, le ministère de la Promotion de la santé a continué de se concentrer sur ses principaux engagements et projets afin de concrétiser plusieurs réalisations importantes. Les efforts déployés représentent un changement important dans la façon dont le gouvernement prend en charge la santé des Ontariens et Ontariennes. En collaborant avec ses partenaires pour sensibiliser le public à la santé et à la prévention des maladies chroniques, le ministère contribue à l'atteinte des objectifs ci-dessous qui sont liés aux déterminants sociaux de la santé établis par l'Organisation mondiale de la santé :

- augmentation de l'activité physique et de la participation à des activités sportives grâce à un accès amélioré;
- sensibilisation accrue aux aliments sains et adoption de bonnes habitudes alimentaires;
- accès amélioré à des programmes de qualité après l'école;
- sensibilisation accrue au diabète de type 2 chez les groupes présentant des risques élevés;
- sensibilisation accrue aux méfaits du tabagisme ou du mauvais usage de substances;
- meilleure connaissance des façons de réduire ou de prévenir les blessures;
- augmentation de la résistance chez les jeunes;

- collaboration accrue entre les partenaires communautaires.

Les pages qui suivent présentent les principales réalisations du ministère en 2008-2009. Elles montrent également dans quelle mesure le travail concerté influe sur le plan d'action général concernant la promotion de la santé et donne aux Ontariens et Ontariennes la possibilité de prendre des décisions éclairées et de faire des choix positifs en matière de santé.

Créer un Ontario sans fumée

La consommation de tabac est la principale cause de maladies et de décès évitables en Ontario, puisqu'on lui attribue plus de 13 000 décès chaque année dans la province. Les maladies liées au tabagisme représentent pour l'économie de l'Ontario des coûts annuels directs de 1,6 milliard de dollars en soins de santé, en plus de 4,4 milliards en pertes de productivité et d'au moins 500 000 jours d'hospitalisation par année.

En 2005, le gouvernement a lancé sa stratégie Ontario sans fumée qui a bénéficié d'un soutien considérable. Il s'agit d'une stratégie complète, qui comprend des changements stratégiques, une loi et des programmes directs visant à prévenir et à réduire la consommation de tabac ainsi qu'à protéger les Ontariens et Ontariennes contre l'exposition involontaire à la fumée secondaire. La *Loi favorisant un Ontario sans fumée* est entrée en vigueur le 31 mai 2006.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI FAVORISANT UN ONTARIO SANS FUMÉE

Afin de protéger davantage les gens de l'Ontario contre les dangers du tabagisme, les deux modifications ci-dessous ont été apportées à la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*.

- **Interdiction d'étalage des produits du tabac** : Le 31 mai 2008, une interdiction complète d'étaler des produits du tabac aux points de vente est entrée en vigueur.
- **Fumer dans des véhicules automobiles** : En mars 2008, le premier ministre a annoncé l'intention du gouvernement de présenter une nouvelle loi provinciale visant à interdire à quiconque de fumer dans un véhicule automobile lorsque des enfants s'y trouvent. La fumée secondaire dans un véhicule automobile peut être 27 fois plus concentrée que dans la maison d'un fumeur. Le syndrome de mort subite du nourrisson, les infections aiguës des voies respiratoires, les problèmes liés aux oreilles et les graves crises d'asthme sont plus fréquents chez les enfants qui sont exposés à la fumée secondaire.

Cette nouvelle loi, qui interdit à quiconque de fumer dans un véhicule automobile où des enfants de moins de 16 ans sont présents, est entrée en vigueur le 21 janvier 2009. En vertu de cette loi, un conducteur ou un passager qui fume dans un véhicule automobile pendant qu'une personne de moins de 16 ans s'y trouve commet une infraction et est passible d'une amende de maximale de 250 \$.

Le 10 décembre 2008, le projet de loi 124, intitulé *Loi modifiant la Loi favorisant un Ontario sans fumée en ce qui a trait aux cigarillos*, a reçu la sanction royale. Ce projet de loi a pour but d'interdire la vente de cigarillos en paquets de moins de 20 cigarillos ainsi que la vente de cigarillos aromatisés.

Tout en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie Ontario sans fumée conformément aux directives du gouvernement, le ministère a accompli ce qui suit.

- Dans un délai relativement court, il a mis en œuvre l'une des stratégies de lutte contre le tabagisme parmi les plus complètes, qui comprend la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* et ses modifications, qui est la plus audacieuse du genre en Amérique du Nord.
- Grâce aux conseils et au soutien de ses partenaires, le ministère a amorcé une nouvelle étape de planification visant à faire en sorte que la stratégie Ontario sans fumée demeure viable et axée sur l'avenir et à déterminer la façon de gérer la consommation de tabac dans le contexte général de la prévention des maladies chroniques.
- En collaboration avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le Collège de police de l'Ontario, le ministère a élaboré du matériel didactique pour soutenir l'application des dispositions touchant l'interdiction de fumer dans les véhicules automobiles par les services policiers de l'Ontario.
- En partenariat avec les bureaux de santé publique de toute la province, le ministère est en train d'élaborer et de mettre en œuvre un Système électronique d'inspection en matière de tabac.

STATISTIQUES SUR LE TABAGISME

Au cours de l'exercice, le ministère a continué d'appliquer sa stratégie de lutte contre le tabagisme pour empêcher les jeunes de commencer à fumer, protéger le public contre la fumée secondaire et aider les fumeuses et fumeurs à renoncer au tabac en leur fournissant le soutien nécessaire.

Les programmes du ministère mobilisent plus de 600 jeunes chaque année dans le cadre d'activités axées sur la sensibilisation du public ou sur des changements fondamentaux qui visent à renforcer la résilience personnelle et celle des pairs ainsi que la capacité des communautés de réduire le tabagisme. En outre, grâce aux programmes, des services liés au tabagisme ont été fournis à plus de 58 000 fumeurs et fumeuses en milieu hospitalier ou communautaire afin de faciliter les tentatives d'abandon, et la capacité des communautés de planifier et d'agir ensemble afin de prévenir les maladies chroniques a été renforcée.

La sensibilisation du public, la législation en matière de lutte contre le tabagisme et le soutien offert aux fumeurs qui souhaitent arrêter de fumer ont contribué à réduire de 31,8 % la consommation de tabac entre 2003 et 2006, ce qui représente 4,6 milliards de cigarettes en moins. En outre, les efforts déployés par le ministère pour réduire le tabagisme chez les jeunes sont efficaces. Selon un sondage réalisé en 2007 par le Centre

de toxicomanie et de santé mentale, 72 % des élèves de la 7^e à la 12^e année ont indiqué qu'ils n'avaient jamais fumé de cigarette de leur vie. Cela représente une augmentation de 15 % par rapport à 2003.

Obésité, saine alimentation et vie active et Stratégie de lutte contre le diabète

Après la réduction de la consommation de tabac, l'atteinte et le maintien d'un poids santé constitue l'objectif le plus important et le plus complexe pour faciliter le traitement et la prévention des maladies chroniques et réduire les coûts des soins de santé. Le ministère fait des investissements considérables pour soutenir une approche intégrée de la saine alimentation et de l'activité physique ainsi que la prévention et la réduction de l'incidence de l'obésité chez les enfants.

Le ministère continue d'offrir les programmes et services suivants : le service de consultation de diététistes Saine alimentation Ontario, qui en est à sa deuxième année d'existence, le Programme pilote de distribution de fruits et de légumes dans le Nord de l'Ontario, NutriSTEP (l'outil de dépistage de la malnutrition chez les enfants d'âge préscolaire), À votre santé!, qui vise les centres de loisirs et les lieux de travail, l'enquête sur la santé dans l'environnement scolaire et le Programme de reconnaissance des écoles saines.

Grâce à son Fonds Collectivités actives (qui fera partie du Fonds pour les communautés en santé à compter de 2009-2010), le ministère a versé en 2008-2009 plus de 9,0 millions de dollars à quelque 287 organismes communautaires pour la mise en œuvre de programmes visant à accroître la pratique des sports et l'activité physique dans la province. En contribuant à améliorer les possibilités d'activité sportive ou physique dans les collectivités, le Fonds Collectivités actives a permis d'éliminer les obstacles à la participation des enfants et des jeunes, des familles à faible revenu, des Autochtones, des personnes âgées, des femmes et des filles, des minorités visibles ou ethniques et des personnes handicapées.

Le Budget de l'Ontario 2008 a établi un plan visant à lutter contre le diabète dans la province :

S'il est important de pouvoir traiter la maladie dès son apparition, pouvoir la prévenir est encore mieux. [...] Et, nous devons en faire davantage pour aider un Ontarien ou une Ontarienne sur trois qui vit avec une maladie chronique. Au cours des quatre prochaines années, nous prévoyons de lancer une offensive contre ces maladies, en commençant par le diabète.

Conformément à l'orientation du gouvernement, le ministère a élaboré et lancé en 2008-2009 une Stratégie de lutte contre le diabète comprenant cinq initiatives complémentaires.

- Intervention communautaire pour les groupes présentant des risques élevés – On a versé des fonds à des organismes communautaires pour renforcer la prévention du diabète chez les groupes prioritaires, c.-à-d. les Autochtones, les Asiatiques du Sud, les personnes d'origine africaine, les Hispaniques et les Asiatiques, ainsi que dans des collectivités ciblées où les revenus sont peu élevés (Peel, Toronto et le Nord-Ouest).
- Prévention du diabète dans les programmes de soins de santé (modèle d'Ottawa) – On a repris le modèle qui avait eu du succès pour l'abandon du tabagisme. La prévention du diabète passera par l'établissement de protocoles de dépistage et d'intervention clés dans l'application quotidienne des programmes de soins de santé.
- Prévention du diabète dans les lieux de travail – En partenariat avec les bureaux de santé publique de Toronto et de Peel, on a élaboré des programmes complets de promotion de la santé en milieu de travail harmonisés avec les autres initiatives du ministère. Ces programmes ont été mis en œuvre dans des lieux de travail choisis.
- Saine alimentation Ontario : diabète et connaissance des services – On a amélioré le service Saine alimentation Ontario afin de bien soutenir la prévention du diabète en Ontario en ajoutant des outils de planification des repas et des ressources adaptées à la culture et en embauchant du personnel possédant des connaissances spécialisées sur le diabète.
- Campagne sur les facteurs de risque axée sur les groupes prioritaires – On a élaboré et mené une campagne de sensibilisation du public et de marketing social qui ciblait les groupes vulnérables.

Soutien au système de santé publique de l'Ontario

En Ontario, les organismes locaux officiels responsables de la santé (c.-à-d. les 36 bureaux de santé publique de la province) assurent la planification et la prestation des programmes et services de santé publique à l'échelle locale en administrant les programmes de santé obligatoires prévus par la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*. Le ministère a subventionné les quatre programmes obligatoires suivants* :

1. Prévention des maladies chroniques – Les bureaux de santé publique ont collaboré avec les écoles, les lieux de travail, les centres de loisirs, les établissements de services alimentaires ainsi que d'autres partenaires communautaires pour offrir des programmes favorisant une vie sans tabac, une saine alimentation, un poids santé, une activité physique régulière et une exposition réduite aux rayons ultraviolets.
2. Santé de l'enfant, y compris le Programme de soins dentaires pour enfants (PSDE) et son élargissement – Les bureaux de santé publique ont administré des programmes visant à fournir des renseignements et à favoriser un rôle parental

* Les coûts des programmes de santé publique sont répartis comme suit : 75 % des coûts sont assumés par la province et les 25 % qui restent, par les administrations municipales.

positif et une dynamique familiale saine, ont diffusé de l'information sur les bienfaits de l'allaitement maternel et le soutien connexe offert aux nouvelles mères, ont sensibilisé les parents à la saine alimentation, au poids santé et à l'activité physique, ont fourni des outils de dépistage relatifs à la croissance et au développement des enfants et entrepris des interventions au besoin, ont fourni des services de dépistage en santé bucco-dentaire et ont administré le PSDE ainsi que l'élargissement de l'admissibilité à ce programme pour les enfants et les jeunes de 13 à 17 ans.

3. Santé génésique – Les bureaux de santé publique ont coordonné les services de soins prénatals et de dépistage visant à favoriser la santé en période de grossesse, ont réalisé des activités de sensibilisation du public, ont tenu des consultations et ont offert d'autres programmes de soutien dans les écoles.
4. Prévention des blessures et du mésusage de substances – Les bureaux de santé publique ont offert des programmes et des services destinés à réduire les collisions entre véhicules, les accidents à bicyclette, le mauvais usage de l'alcool et d'autres substances ainsi que les chutes chez les personnes âgées.

En 2008-2009, le ministère a élaboré de nouvelles Normes de santé publique de l'Ontario en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dans le but de proposer des normes mesurables, liées à des mesures de rendement précises pour favoriser une responsabilité accrue et intégrées au Cadre de gestion de la performance en matière de santé publique.

Élargissement du Programme pilote de distribution de fruits et de légumes dans le Nord de l'Ontario

Lancé dans des régions choisies du Nord de l'Ontario, ce programme pilote a pour but de sensibiliser et d'informer davantage les enfants d'âge scolaire et leur famille quant aux bienfaits d'une saine alimentation. Maintenant dans sa troisième année d'existence, le programme pilote a permis de distribuer deux fois par semaine des fruits et des légumes à plus de 12 000 élèves fréquentant 61 écoles des régions de Porcupine et d'Algoma. En novembre 2007, un rapport sur le programme pilote rédigé par des tiers a révélé des résultats encourageants en soulignant les bienfaits considérables du programme pour les élèves qui consomment peu de fruits et de légumes, en particulier ceux issus de familles économiquement défavorisées.

En 2008-2009, le ministère a soutenu l'adoption de choix santé et de bonnes habitudes alimentaires en élargissant le programme pilote et a collaboré avec le ministère de l'Éducation afin d'interdire les gras trans dans les cafétérias d'école.

Établissement d'un partenariat avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de reconnaissance des écoles saines

Le ministère de la Promotion de la santé a élaboré le Programme de reconnaissance des écoles saines en partenariat avec le ministère de l'Éducation afin de promouvoir et de souligner les pratiques et les comportements sains des écoles publiques de l'Ontario.

Depuis le lancement de ce programme en 2006-2007, près de 1 800 établissements ont accepté de relever le défi des écoles saines en proposant quelque 3 400 nouvelles activités. Ces activités font maintenant partie d'une base de données en ligne qui permet aux écoles de prendre connaissance du type d'activités mises en œuvre par d'autres établissements scolaires pour favoriser une saine alimentation et une vie active.

Portail et centre d'appels Saine alimentation Ontario

En partenariat avec Les diététistes du Canada, le ministère a continué d'offrir aux gens de l'Ontario les services et les conseils de diététistes agréés. Saine alimentation Ontario est un service d'information gratuit accessible par téléphone ou en ligne qui permet de consulter des diététistes agréés pour obtenir des conseils fondés sur des données probantes qui portent sur la nutrition, la saine alimentation et la planification des repas. Ce service est offert en plus de 120 langues.

Le ministère est en train d'améliorer le service afin de mieux atteindre les groupes clés. Saine alimentation Ontario contribuera à des initiatives importantes du gouvernement, comme :

- soutenir les personnes susceptibles de développer le diabète au moyen de ressources et de conseils précis sur l'alimentation;
- servir de ressource pour le ministère de l'Éducation, les initiatives découlant de la *Loi portant sur une alimentation saine pour des écoles saines* (p. ex. les lignes directrices concernant l'alimentation dans les écoles et l'interdiction relative aux gras trans) et le curriculum ainsi que pour le Programme de bonne nutrition des élèves du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- constituer une ressource pour l'Initiative des produits alimentaires locaux du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales;
- soutenir la mise en œuvre de la stratégie des services après l'école du ministère de la Promotion de la santé.

Sports et loisirs

PROGRAMMES DE SPORTS ET DE LOISIRS SUBVENTIONNÉS EN ONTARIO

Le ministère s'est engagé à accroître la pratique des sports et l'activité physique en Ontario et à former des athlètes de haut niveau, dont les réalisations sont une source de fierté en Ontario et au Canada.

Le ministère de la Promotion de la santé administre plusieurs programmes qui encouragent la pratique des sports et fournissent une aide financière aux organismes qui fournissent des services aux athlètes. Ces programmes sont alignés sur les buts et objectifs de *VIE ACTIVE 2010*, la Stratégie ontarienne de promotion du sport et de l'activité physique. Le ministère verse des fonds notamment à des organisations sportives et multisportives de

l'Ontario, à la Sport Alliance of Ontario, au Centre canadien multisport Ontario et à la Coaches Association of Ontario.

AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX ATHLÈTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME QUEST FOR GOLD ET SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DES POSSIBILITÉS D'ENTRAÎNEMENT, DE FORMATION ET DE COMPÉTITION

Quest for Gold est un programme de 10 millions de dollars élaboré et administré par le ministère de la Promotion de la santé qui a pour but de fournir une aide supplémentaire aux athlètes de l'Ontario. Le programme est directement lié à l'atteinte de l'objectif d'accroissement de l'excellence établi par *VIE ACTIVE 2010*, la stratégie de l'Ontario en faveur du sport et de l'activité physique, ainsi qu'à la Politique canadienne du sport. Le soutien offert dans le cadre de ce programme permet d'accroître la performance et le nombre d'athlètes ontariens prenant part aux plus grandes compétitions de calibres national et international. Il contribue ainsi à améliorer la performance du Canada à des compétitions internationales. En 2008-2009, plus de 1 400 athlètes de l'Ontario ont reçu une aide financière directe totalisant 7 millions de dollars dans le cadre de ce programme. De plus, le ministère a alloué un montant de 3 millions de dollars afin d'améliorer les possibilités d'entraînement, de formation et de compétition des athlètes ontariens.

Le ministère est à même de constater les effets positifs de ses investissements accrus dans le sport de haut niveau. Aux Jeux olympiques de Beijing en 2008, 41 % des athlètes canadiens ont indiqué l'Ontario comme lieu de résidence, comparativement à 37 % en 2004.

EXPANSION DU PROGRAMME D'ANIMATEURS DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

Mis en œuvre à titre de projet pilote en 2006-2007, le Programme d'animateurs de loisirs communautaires a permis de verser à quatre collectivités isolées des Premières nations les fonds nécessaires au recrutement d'animateurs. Ces personnes sont chargées d'élaborer des programmes d'activité sportive ou physique à l'échelle locale, d'obtenir les ressources nécessaires et de faciliter la prestation des programmes afin de renforcer la capacité des collectivités de répondre à leurs besoins en matière de loisirs et d'activité physique. En 2008-2009, le ministère a permis à 15 autres collectivités isolées des Premières nations de bénéficier de programmes d'activité récréative ou physique et a mis en œuvre une Initiative de promotion de la vie saine pour les Autochtones en milieu urbain dans 16 collectivités par l'entremise de l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres. En outre, c'est avec fierté que le ministère a soutenu la participation de l'équipe Autochtone Ontario aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2008.

ORGANISATION D'ACTIVITÉS SPORTIVES

En juin 2006, le ministère a publié la *Politique d'accueil des événements internationaux de sport amateur* et les lignes directrices connexes. Depuis l'approbation de la politique, la province a investi 3,16 millions de dollars dans plusieurs manifestations conformes à la

politique qui ont été couronnées de succès. Deux de ces manifestations ont eu lieu en 2008-2009 :

- 20 000 \$ – championnat mondial de voile 2008, catégorie « Contender », à Kingston;
- 2 millions de dollars – championnat mondial junior de hockey 2009 de l'International Ice Hockey Federation, à Ottawa.

La province s'est également engagée à verser 1,15 million de dollars pour des manifestations qui se tiendront au cours des prochaines années :

- 950 000 \$ – 10^e championnat mondial de Wushu 2009, à Toronto;
- 200 000 \$ – Championnat mondial de baseball junior 2010 de la Fédération internationale de baseball, à Thunder Bay.

Depuis avril 2008, le ministère s'emploie à constituer, au nom de la province, un dossier de candidature pour la tenue des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 dans la région élargie du Golden Horseshoe avec Toronto comme ville hôte. Le dossier de candidature sera remis à l'Organisation sportive panaméricaine en mai 2009, et la décision concernant le choix de la ville hôte devrait être annoncée en novembre 2009.

Prévention des maladies et des traumatismes

COLLABORER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ EN ONTARIO

Le ministère a lancé la Stratégie ontarienne de prévention des traumatismes pour faciliter la coordination des activités de prévention des traumatismes dans la province, tout en contribuant à réduire la fréquence, la gravité et les répercussions des traumatismes évitables. Les discussions avec divers ministères et organismes du gouvernement, des professionnels de la santé publique ainsi que d'éminents spécialistes de la prévention des traumatismes ont favorisé l'élaboration d'une stratégie éclairée. Les rapports des chefs de file du domaine de la prévention des traumatismes ont souligné des faits irréfutables concernant les taux de traumatismes évitables en Ontario. En outre, ils recommandent que le gouvernement fasse preuve de leadership en élaborant une stratégie globale de prévention des traumatismes afin de coordonner et d'intégrer les mesures et les activités mises en œuvre dans toute la province.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2008-2009

	Dépenses ministérielles réelles provisoires* (M\$) 2008-2009
Fonctionnement	376,2
Immobilisations	2,8
Effectif (au 31 mars 2009)	152

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario.